

Remarques sur la saison des concours des poulains 2021

Les concours des poulains sont organisés par les syndicats d'élevage régionaux. Ils sont responsables des inscriptions et coordonnent le déroulement.

Sont nécessaires lors de l'inscription :

- Carte de poulain avec UELN du poulain (inscription sur www.agate.ch nécessaire !)
- Passeport original de la mère

L'éleveur obtient la carte de poulain par le propriétaire de l'étalon (pour les étalons approuvés et activés à la FECH) ou par la gérance du stud-book à Avenches dans les cas de permis de saillie individuels, lorsque l'étalon n'est pas approuvé à la FECH, mais à l'étranger.

Lors du concours des poulains, les poulains sont identifiés, pucés et évalués. De plus, il est possible de faire un nouvel enregistrement à l'élevage pour les juments importées ou les juments sans test en terrain.

L'analyse de l'ascendance est obligatoire pour les pouliches et financée par la FECH. Les échantillons ADN nécessaires sont directement prélevés lors de l'identification.

Tous les concours des poulains qui se déroulent avant le 13.09.2021 comptent comme qualification pour le Championnat des poulains dans le cadre du Championnat Suisse des chevaux de sport CH en septembre à Avenches

En 2021, l'identification des poulains à la maison à l'écurie par un vétérinaire ou un secrétaire de concours est aussi une alternative au concours des poulains.